

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45^{me} année

Mars 1953

N° 3

Un assainissement des comptes de la poste est-il nécessaire ?

Par *Albert Redard*

Les raisons pour lesquelles notre peuple est appelé à exprimer sa volonté aux urnes sont de valeur et de signification très inégales. Dans les consultations populaires de ces dernières années, les soucis du ménage fédéral ont pris une place de plus en plus grande. Le fait qu'un problème aussi technique que celui des taxes postales ait pu donner lieu à un referendum est un signe de notre temps. Un tel usage de l'une des institutions essentielles de notre démocratie ne s'explique guère que par la méfiance du citoyen envers son gouvernement et par la pression d'intérêts particuliers. Les défenseurs de ces intérêts n'ont pas hésité à lancer une campagne spéculant sur la complexité des problèmes soumis à l'électeur et sur des réactions dictées par un opportunisme d'autant plus naturel qu'on s'est bien gardé de présenter les choses sous leur véritable jour.

En apposant sa signature sur les listes qu'on lui présentait, abusé par des informateurs habiles à tirer parti de son ignorance et peu disposés à la dissiper en ce qui concerne certains aspects de la question, le citoyen a pu croire que son geste équivalait à un simple refus de consentir à une *augmentation de prix dont l'unique justification aurait été une opération comptable*. On a soigneusement évité de lui révéler qu'en se prêtant au jeu d'adroits manœuvriers il ne faisait que déplacer le problème au détriment de ses propres intérêts. On lui a fait miroiter l'économie d'un parapluie en lui annonçant le beau temps, celle d'un billet de chemin de fer en lui promettant l'auto-stop.

La réalité est plus difficile à saisir peut-être et elle est moins séduisante. Elle a cependant le mérite de conférer une certaine dignité à l'électeur. Elle invite le citoyen à faire la part du bon sens, à donner une preuve de sa maturité civique, en décidant de la manière la plus sage de gérer les entreprises de la Confédération